



**Avis à faire paraître dans
Pilier public du 30 mai 2025**

Plan à l'enquête no 2025-3

Sont soumis à l'enquête publique les plans présentés

Par	Atelier C SA Route de Petit-Moncor 17 1752 Villars-sur-Glâne
Au nom de	Commune de Châtel-St-Denis Avenue de la Gare 33 1618 Châtel-St-Denis
Avec demande de dérogation	Aucune
Pour	Plan d'aménagement de détail n°48 "Sirius"
Lieu	Route des Misets et Chemin du Tilleul
Art. RF	Selon le plan d'implantation

Les plans peuvent être consultés au Service technique communal ou à la Préfecture de la Veveyse et faire l'objet d'opposition par le dépôt d'un mémoire motivé, ceci depuis le 31 mai 2025 et pour une durée de 30 jours.

Châtel-St-Denis, le 23.05.2025





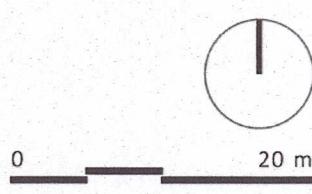
Plan d'Aménagement de Détail

N° 48 "Sirius"

PLAN D'IMPLANTATION N° 01

Enquête

Echelle 1 : 500



Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 8 du 26.02.2021

22.06.2021

Adopté par le conseil communal de Châtel-St-Denis, le

Le Syndic

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

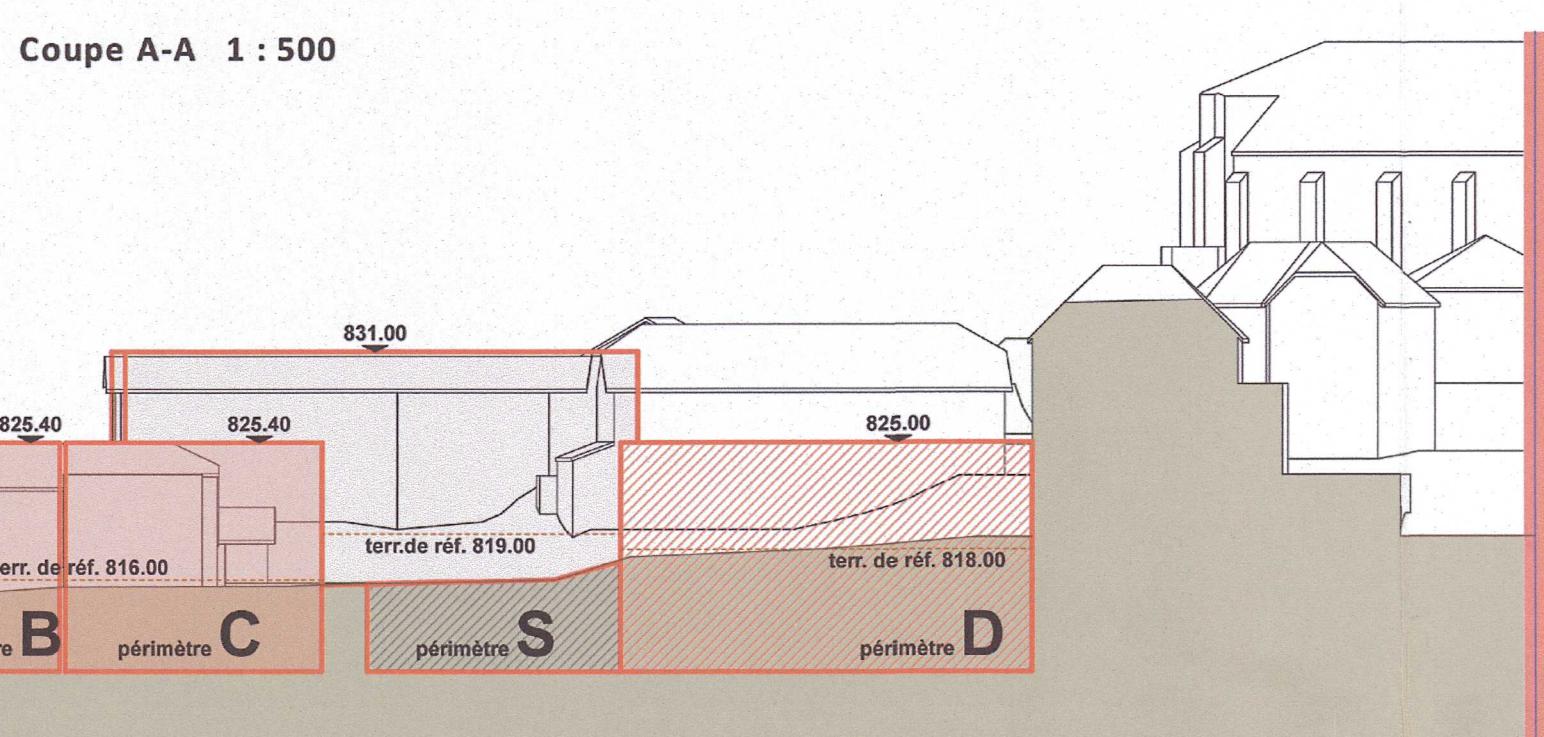
Version 2.1 août 2020

Atelier C SA (précédemment Dominique Rosset SA)
resp. : J. Kolly
Route du Petit-Moncor 17 CP 21 1752 Villars-sur-Glâne 1 026 422 02 02 info@atelierc-sa.ch

Légende

Généralités	
périmètre du PAD	article 04
bâtiments existants à conserver	article 10
bâtiment existant à démolir	article 10
bâtiment existant pouvant être démolis ou agrandi dans son périmètre d'évolution	article 10
servitude d'accès au périmètre du PAD	article 23
Mesures de constructions	
périmètres d'évolution des constructions	article 07
périmètre d'évolution des constructions souterraines et partiellement souterraines	article 09
alignement obligatoire	article 07
Mesures d'aménagements	
aires vertes	article 16
frange verte	article 17
mur paraphone	article 17
arbres à conserver	article 18
aires pour placettes d'accès	article 19
P0	aires de stationnement + numéro de parking
Mesures d'équipements	
circulation mixte, véhicules motorisés et cyclistes	article 23
accès aux véhicules de secours pour les bâtiments publics	article 28
accès parking souterrain + numéro de parking	article 26
axes piétonniers	article 24
circulation verticale publique accessible aux personnes à mobilité réduite	article 24
accès piétons aux bâtiments	article 24
circulation verticale publique de type escaliers	article 24

Coupe A-A 1:500



Plan 1 : 500

Coupe B-B 1:500

